



AU-DELÀ DES FRONTIÈRES INTERVIENDRA EN COUR SUPRÊME DANS UNE CAUSE DE LEURRE INTERNET

Par Mark Erik Hecht

En avril 2003, Craig Legare a eu 2 conversations électroniques « clavardages » avec une jeune fille de 12 ans. Legare avait alors 32 ans même s'il avait fait croire qu'il avait 17 ans. Les conversations étaient de nature explicitement sexuelle. Par exemple, Legare a demandé à la jeune fille si elle avait des « poils pubiens », si elle avait eu ses « menstruations » et si elle avait déjà eu des « rapports sexuels ». La jeune fille lui a donné son numéro de téléphone, et peu de temps après, Legare a appelé deux fois à son domicile. Les conversations étaient, encore une fois de nature explicitement sexuelle. Par exemple, Legare a demandé qu'elle lui fasse parvenir une petite culotte qu'elle avait « déjà portée ». Legare et la jeune fille ne se sont jamais rencontrés et il n'y a pas eu d'activités sexuelles. Un exposé conjoint des faits déposé au tribunal de première instance indique que Legare et la jeune fille n'ont jamais discuté d'une possible rencontre ni que Legare avait l'intention de rencontrer la jeune fille.

Legare a été accusé des crimes suivants : Qu'il a, le ou vers le 28 avril 2003, à Edmonton (Alberta) ou à proximité, à des fins d'ordre sexuel, invité, engagé ou incité [la plaignante], une enfant âgée de moins de quatorze ans, à toucher [son corps], directement ou indirectement avec une partie du corps ou avec un objet, contrairement à l'art. 152 du Code criminel du Canada ; d'avoir, le ou vers le 28 avril 2003, à Edmonton (Alberta) ou à proximité, communiqué, avec un ordinateur, avec une personne âgée de moins de quatorze ans ou qu'il croyait telle, en vue de faciliter la perpétration à son égard d'une infraction visée aux art. 151 ou 152 contrairement à l'al. 172.1 (1) c) du Code criminel du Canada.

Le juge de première instance a déclaré M. Legare non coupable relativement aux deux chefs. Le juge a affirmé que, même si la plupart des gens étaient d'avis que les gestes de M. Legare étaient odieux, les faits particuliers qui lui ont été présentés ne constituaient pas un crime. La Cour d'appel a accueilli l'appel du ministère public en partie. L'appel de l'acquiescement relatif à l'accusation portée en vertu de l'art. 152 a été rejeté. L'appel de l'acquiescement relatif à l'accusation portée en vertu de l'al. 172.1(1)c) a été accueilli. L'acquiescement a été annulé et un nouveau procès a été ordonné. Legare a demandé et reçu une autorisation d'appel à la Cour Suprême du Canada.

Forts de notre implication dans de nombreuses causes très en vue de protection de l'enfant, nous avons décidé de déposer une requête en autorisation d'intervention dans cette cause à la Cour Suprême. Roz Prober a fourni une déclaration sous serment à l'appui de cette requête. Nous avons reçu l'autorisation d'intervention et peu après, avons déposé notre factum. Le mémoire demandait à la Cour Suprême la permission de présenter des soumissions orales. Après examen des documents déposés, nous avons reçu la permission de présenter une plaidoirie orale. L'audition est prévue pour le 12 octobre 2009.

Bien que la question du leurre par Internet soit vaste et comprenne de nombreux sous-éléments, la question de droit devant la Cour Suprême est très limitée et plutôt technique. Le cœur du sujet est essentiellement une question d'interprétation législative. Spécifiquement, la question soumise à la Cour est à savoir si le juge de première instance a erré en interprétant l'al. 172.1(1)c) du Code criminel pour inclure l'intention présente de « leurrer » un enfant. La Cour d'appel a déclaré que le juge de première instance s'était effectivement trompé et qu'il fallait simplement prouver que l'accusé avait communiqué par Internet de façon telle que l'intention de l'accusé était de faciliter un crime désigné, peu importe qu'il soit éloigné dans le temps, ou improbable. L'intimé de la Cour d'appel (c.-à-d., Legare) n'est pas d'accord avec cette décision.



L'appelant et l'intimé explorent la question de l'interprétation de la loi dans leurs documents. On fait référence à la Loi de l'interprétation fédérale et jurisprudence de la Cour Suprême du Canada qui examine le traitement de l'interprétation de la loi depuis approximativement 1992. Comme intervenant, Au-delà des frontières soutient que la Cour a l'obligation d'interpréter le droit interne de sorte qu'il y ait cohérence avec la loi internationale. Expressément, dans cette situation, la loi doit être interprétée à la lumière de la loi internationale de l'enfant. La nécessité d'interpréter la Charte en conformité avec les lois internationales des droits humains a précédemment été confirmée par la Cour. La Cour Suprême du Canada, dans le cadre d'une contestation de la Charte et en dehors de l'analyse traditionnelle de la Charte a également exploré l'utilisation de la loi internationale de l'enfant comme outil d'interprétation de la loi interne.

La jurisprudence internationale appuie la notion de l'interprétation du droit interne en accord avec les exigences internationales de l'État. Le Canada est partie prenante de la Convention relative aux droits de l'enfant, 1989, et du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, 2002. La Convention de Vienne sur les droits des traités, 1969, interdit

avec force aux États parties d'invoquer les dispositions de son droit interne pour justifier la non-exécution d'un traité.

Au-delà des frontières soutient qu'en interprétant les dispositions d'un Code criminel qui à première vue veulent défendre les enfants canadiens, la Cour doit tenir compte des obligations au-delà de la Charte. Dans la présente circonstance, le crime de « leurre d'un enfant » doit être compris de la façon la plus favorable à la protection de l'enfant.

Tout simplement, l'al. 172.1(1)c) du Code criminel doit être interprété d'une façon qui appuie les obligations internationales du Canada pour la protection de l'enfant. Précisément, le mens rea (intention coupable) requis pour être condamné du crime devrait être la communication par Internet de façon telle que l'intention de l'accusé est de faciliter une infraction désignée. Il ne devrait pas être nécessaire de démontrer davantage que l'accusé avait une intention présente de rencontrer l'enfant et de commettre l'un des crimes sexuels énumérés. Ceci serait conforme aux obligations internationales du Canada et serait aussi le plus protecteur pour les enfants canadiens.

Mark Hecht est avocat à Ottawa, défenseur des droits humains et conseiller principal d'Au-delà des frontières.

Une intervention en Cour suprême pour 1244.50 \$!

Le 15 octobre 2009, trois membres de l'équipe juridique d'Au-delà des frontières, Mark Hecht (Ottawa), Jonathan Rosenthal (Toronto) et Nicole Merrick (Winnipeg) comparaîtront en Cour Suprême concernant la cause très importante de leurre par Internet citée plus haut. Rosalind Prober, de Winnipeg, présidente d'Au-delà des frontières, sera aussi présente. Étonnamment, les coûts assumés par notre organisation : la comparution, les transports et hébergements ainsi que le temps à la Cour ne s'élèvent qu'à 1244,50 \$. Même cette somme, versée à Gowlings Lafleur Henderson LLP pour le dépôt de notre soumission, est fortement réduite. Merci Gowlings.

Depuis la fondation en 1996, le bénévolat a été la valeur fondamentale de nos défenseurs d'enfants, incluant notre équipe juridique. Cette intervention est un plaidoyer à son meilleur en faveur de l'enfant. Félicitations et merci à tous ceux qui se sont impliqués, d'ECPAT International et d'Au-delà des frontières.

Au-delà des frontières demande d'en appeler dans ces causes canadiennes

Québec - Richard Jacques, un résidant de Milan Québec âgé de 62 ans a écopé d'une peine de détention de deux ans moins un jour à purger dans la collectivité. Il avait plaidé coupable à six chefs d'accusations d'agressions sexuelles. Les crimes ont été commis entre 1968 et 1995, contre cinq jeunes victimes qui ont quitté le tribunal en sanglot.

Colombie-Britannique - Un tribunal de C.-B. a rejeté les accusations de polygamie contre deux chefs religieux, jugeant que Wally Oppal, le procureur général précédant, avait tort de demander à un troisième procureur de prendre la cause après que les deux premiers procureurs avaient décidé que les hommes ne devaient pas être accusés. Winston Blackmore et James Oler, chefs de deux factions de l'Église fondamentaliste de Jésus-Christ des saints des derniers jours à Bountiful, C.-B. ont été arrêtés plus tôt, cette année et accusés d'infractions à l'article 293 du Code criminel – qui interdit la polygamie

– pour avoir pratiqué une sorte d'union conjugale avec plus d'une personne à la fois.

Colombie-Britannique - La Cour Suprême de C.-B. a suspendu toutes les accusations contre James Ventling, un délinquant sexuel que la GRC a localisé aux É.-U. pour le ramener au tribunal 30 ans après qu'une fillette de neuf ans de Vernon C.-B. fut leurrée et violée. Le jugement a été rendu après qu'un juge au Canada a décidé qu'en vertu de la Charte, les droits de Ventling avaient été enfreints par un processus d'extradition anormalement long pour le ramener devant le système de justice canadien. La GRC qui a passé des années sur cette cause est abasourdie et affligée pour la victime. Des documents de la Cour expliquent comment des empreintes digitales ensanglantées sur une serviette de table trouvée sur la scène du crime ont aidé les policiers à résoudre cette cause. Les preuves ADN analysées des années plus tard correspondent à l'échantillon.

Prix des médias d’Au-delà des frontières 2009

Au-delà des frontières présente ses 7es Prix des médias le 20 novembre à Winnipeg, MB. Cette année, la cérémonie débute en après-midi par une conférence de **Victor Malarek**, qui commentera son livre “*The Johns: Sex for Sale and the Men Who Buy It.*” Allez au site web; www.audeladesfrontieres.ca pour les détails de l’inscription.

La coprésidente des Prix, Deborah Zanke est heureuse du calibre des candidats et de la grande diversité des sujets traités. Elle regrette cependant que malgré les efforts fournis pour rejoindre les journalistes de la communauté francophone, il n’y ait aucune candidature pour les catégories Écrit français et Étudiant français cette année.

Les finalistes

Écrit anglais :

Tim Petruk - Kamloops This Week, *Targeting Teens within Seconds*, 22 février 2009

Jana Pruden - Regina Leader-Post, *Pedophile and Predator: The Darren Philpott Story (série)*, novembre 2008

Sandie Benitah - CTV.CA, *Sex tourism and Canada’s weak response*, 2 août 2009

Sue Montgomery - The Gazette, *Brothers Stand Accused; Dark Side of the ‘Chaste’ Life Ruined Lives of Victims; Legal Motion Claims Sex Abuse*, décembre 2008

Tamara Cherry - Toronto Sun, *Human Trafficking: Canada’s secret shame (série)*, septembre/octobre 2008

Tamara Cherry - Toronto Sun, *Tina: Slave to a pimp (séries)*, février 2009.

Lindor Reynolds - Winnipeg Free Press, (Body of Work) on issues related to sexual exploitation entre le 1 septembre 2008 et le 31 août 2009.

Médias électroniques anglais :

Robin Bengier - Cogent/Bengier Productions Inc., CBC Television, *Pordemic: Sex in the Digital Age*, 2 avril 2009

Sharlene Azam - Reluctant Hero Productions, SBS Netherlands, *Oral Sex is the New Goodnight Kiss*, janvier 2009

Brett Mitchell, Victor Malarek, Patti-Ann Finlay - CTV W-Five, *Trail of a Sex Tourist*, mars 2009.

Arthur Holbrook - CBC- The Lens, *My Son the Pornographer*, février 2009

Étudiants anglais :

Ben Choy & Vanessa Ybarra - British Columbia Institute of Technology, *Sex and the City*. 2009 (non diffusé)

Jillian Kestler-D’Amours - Concordia University - *Behind the velvet curtain*. 2009 (publié dans le journal étudiant The Link)

Megan Martin - Concordia University, *Human rights school*, juin 2009 (publié dans la Montreal Gazette).

Lindsay Lafreniere - Concordia University, *Working to stop child prostitution in Cambodia*. (non publié).

Médias électroniques français :

Marquise Lepage - Cinéma ONF (Montréal), *Des billes, des ballons et des garçons*, 4 septembre 2008

Myriam Fimbry - Radio-Canada - Première chaîne, radio, *Abus sexuels chez les jeunes enfants : le défi de la preuve*, 12 février 2009.

Vous êtes invités

à l’assemblée générale annuelle d’Au-delà des frontières

au:

Tayler McCaffrey LLP
11e étage - 400 avenue St. Mary, Winnipeg, MB

le 7 décembre à 18 h.

Lancement de la campagne du Body Shop et d'ECPAT International

STOP AU TRAFIC DES MINEURS À DES FINS SEXUELLES

<http://www.thebodyshop.ca/landing-stop-trafficking.html>



Chaque année, au moins 1,2 million d'enfants et de jeunes sont exploités sexuellement dans l'industrie mondiale du sexe. Au Canada, la majorité du trafic d'enfants à des fins sexuelles se produit à l'intérieur de nos frontières, d'une province à l'autre. Les enfants et les jeunes sont entraînés, par la force ou par la ruse, vers les abus sexuels de la prostitution. Les filles

autochtones sont le plus à risque. Le Body Shop et ECPAT International ont lancé une campagne pour combattre le trafic sexuel des mineurs. Pour sensibiliser et inciter à l'action, le Body Shop a spécialement développé une crème pour les mains, judicieusement nommée **Mains Douceur & Coeur d'Or** déjà fortement en demande dans toutes les boutiques Body Shop du monde. Au Canada, la crème coûte 10 \$, dont 5,50 \$ seront remis à Au-delà des frontières et 50 \$ à ECPAT International.

Rosalind Prober prend la parole au lancement canadien

Metropolitan United Church, Toronto, 30 juillet 2009

“La demande de sexe avec des enfants est un cauchemar national. Ce crime s'appelle **Trafic sexuel d'enfants**. Au-delà des frontières fondé en 1996 lutte contre les trafiqueurs d'enfants et tous ceux qui, égoïstement, blessent sexuellement nos enfants. Parce que le moteur du trafic sexuel d'enfants est l'avidité et le profit, aucun pays n'est immunisé et aucun enfant n'est à l'abri des risques d'exploitation sexuelle.



Shop et Au-delà des frontières et ensemble, nous ferons une différence.

“Toutes les études sur les enfants agressés ou trafiqués sexuellement démontrent que les enfants peuvent très bien réussir leur vie même après avoir souffert les pires violations de leurs droits humains. Ils ont simplement besoin d'une main secourable.



“Résilience est le mot utilisé pour décrire ce phénomène. L'incroyable Somaly Mam et sa fondation se joignent à Au-delà des frontières et Body Shop. Résilience et Somaly Mam sont des mots qui vont bien ensemble. Tout au long de cette campagne, Somaly Mam, Au-delà des frontières et l'équipe Body Shop apporteront l'espoir aux enfants du monde qui ont été exploités sexuellement. Aucun détail ne sera négligé afin que cela se produise.

“Depuis six mois, je travaille avec l'équipe d'Au-delà des frontières pour lancer cette nouvelle campagne avec le Body Shop. En parlant de leurs employés, la direction souligne



Forte - The Toronto Men's Chorus

leur passion à régler des questions épineuses, leur engagement pour faciliter le changement et l'énergie et la détermination du personnel pour aider les gens.

Ce sont les mêmes mots que j'utiliserais pour parler des avocats, des jeunes et professionnels qui font le succès d'Au-delà des frontières, notre ONG nationale et bilingue, composée de bénévoles.

“Il y a une bonne complicité entre le Body

“Qui ne dit mot consent. Trafiqueurs PRENEZ GARDE.

Somaly Mam, le Body Shop, Au-delà des frontières et la population canadienne qui méprisent le mal que les trafiqueurs infligent à leurs enfants sont sur le point de faire beaucoup de BRUIT.»



De nombreux pays participent au lancement mondial de la campagne

La campagne 'Mettons fin au trafic sexuel des mineurs', du Body Shop et ECPAT a pris son envol par des lancements nationaux au Mexique, Luxembourg, France, Inde, Danemark, Russie, Portugal, Émirat arabes unis, Autriche, Pays-Bas, Taiwan, Malaisie, Philippines, Japon, Thaïlande, Corée du

Sud, le Royaume-Uni, Suède, Singapour, Nouvelle-Zélande, Canada, É.-U. et Hong Kong. Pour plus d'information sur ces campagnes et celles à venir dans 45 pays, visitez le site web d'ECPAT à www.ecpat.net



New Zealand



Singapore



Taiwan



France

Au-delà des frontières se souvient de la rebelle, mais toujours élégante initiatrice de changements mondiaux, Dame Anita Roddick

“La seule vraie élégance vient de l’esprit; si vous avez cela, le reste suit” Diana Vreeland Newsweek 1962.

Le succès d’**Anita Roddick** vient d’un message qu’elle a livré en 2006 à un groupe de leaders communautaires canadiens réunis pour lui rendre hommage lors d’un prestigieux dîner IDEA à Winnipeg MB. ‘Vous pouvez faire des profits tout en apportant une contribution positive à la communauté’, dit-elle. Anita voyait un monde qui flouait grossièrement sa population et fidèle à sa parole, elle essaya jusqu’à sa mort de faire un monde meilleur. Aujourd’hui, la responsabilité sociale corporative et l’implication dans la réforme des droits humains et autres causes charitables pratiquées à travers le monde par de petites et grandes entreprises se basent souvent sur le modèle du Body Shop. À Winnipeg, Jeanette McCoshen, un membre

de notre Conseil d’administration demanda à Anita d’aider notre cause. Anita a accepté gracieusement de devenir membre honoraire du Conseil d’administration et d’aider Au-delà des frontières et ECPAT à combattre l’exploitation sexuelle des enfants.

Les changements que le monde verra après les 3 années de la campagne Body Shop/ECPAT « Stop au trafic des mineurs à des fins sexuelles» seront consignés dans *The Body Shop - ECPAT Progress Card Summary Report*, lancé le 24 septembre 2009 à New York, lors du Clinton Global Initiative. Visitez notre site web www.audeladesfrontieres.ca pour lire le rapport. Les enfants libérés des trafiqueurs et délivrés d’une vie d’exploitation sexuelle et d’abus représenteront une grande part de l’héritage vivant de Dame Anita Roddick.

Passez à l’action maintenant!

Allez au **Body Shop** le plus près de chez vous – achetez la crème main Douceur et cœur d’or et appuyez Au-delà des frontières dans sa lutte contre le trafic des mineurs à des fins sexuelles, au Canada et à travers le monde. Vous pouvez aussi acheter en ligne à : <http://thebodyshop-ca.stores.yahoo.net/softhands.html>

Il est temps de se parler d'homme à homme au sujet de l'exploitation sexuelle des enfants

Jacques Villeneuve et Jason Priestley font partie des hommes canadiens qui se prononcent sur notre site web

Dernièrement, Au-delà des frontières a lancé sur son site web sa campagne, unique en son genre, de sensibilisation à l'exploitation sexuelle des enfants. La campagne « D'homme à homme » met en vedette six hommes canadiens de renommée qui livrent aux autres hommes le message que l'exploitation sexuelle des enfants doit arrêter dès maintenant. La plupart des campagnes de sensibilisation aux problèmes d'exploitation sexuelle des enfants se sont centrées sur les victimes. C'est évidemment très important, mais nous avons négligé de nous attaquer à l'aspect 'demande' de ce problème. Cette campagne corrige cela. Cette campagne se centre sur les hommes, parce que, bien que des femmes exploitent aussi sexuellement des enfants, plus de 90 % des personnes accusées de ces crimes sont des hommes. La campagne repose sur la simple hypothèse — sans les personnes qui utilisent les enfants pour le sexe et les bénéfices financiers (la demande), il n'y aurait pas de victimes (d'offre).

Nous voulons encourager les hommes à s'impliquer dans cette problématique et à prendre position. C'est important que les garçons et les hommes entendent que ce n'est pas OK d'utiliser les enfants pour le sexe et les profits. Ce message a beaucoup plus de poids lorsqu'il vient d'hommes qu'ils admirent et respectent. La campagne espère ajouter des hommes à son palmarès d'hommes qui prennent position. À son début, le site met en vedette **Jacques Villeneuve**, pilote de course; le

comédien de Corner Gas, **Lorne Cardinal**; l'athlète de la LNF, **Israel Idonije**; le journaliste/auteur, **Victor Malarek**; l'acteur/réalisateur, **Jason Priestley** et le comédien de Petite mosquée dans la prairie, **Manoj Sood**.

L'une des rubriques de la page web de la campagne expose les mythes que les délinquants se racontent pour se donner le droit d'exploiter sexuellement des enfants. Par exemple, regarder des images d'agression d'enfants (pédopornographie) est un acte sans victime. Les faits réels suivent ces justifications. On encourage les hommes à envoyer ce lien par courriel aux hommes de leur réseau personnel, leur demandant d'aider à cette sensibilisation. Il y a aussi une section sur la recherche d'aide pour ceux qui commettent ces crimes sexuels contre les enfants et ceux qui y songent. Au-delà des frontières espère demander à des agresseurs emprisonnés de s'impliquer dans cette sensibilisation – fournir des renseignements sur les effets dévastateurs que l'exploitation sexuelle des enfants a sur leur propre vie.

Certains peuvent penser que c'est une campagne étrange pour un groupe de défense des droits des victimes, mais nous croyons que cette approche a trop tardé. Nous avons besoin que les hommes parlent pour changer la façon de voir les choses des délinquants. Nous croyons que cette campagne est un premier pas important dans cette direction.



Jacques Villeneuve, pilote de course automobile, parle 'd'homme à homme'

Leur protection est entre nos mains

L'état du trafic des mineurs à des fins sexuelles dans le monde

Un nouveau rapport d'ECPAT International et The Body Shop constate que la crise économique mondiale pourrait avoir un effet d'une grande portée sur les enfants des pays riches et pauvres. Selon les experts du trafic d'enfants, il y a une crainte croissante que cette crise augmente le trafic des enfants à des fins sexuelles.

Ces résultats font partie du rapport complet d'ECPAT et The Body Shop, *Their Protection is in Our Hands – The State of Global Trafficking of Children and Young People for Sexual Purposes*, paru à Bangkok, le 13 août 2009.

Pour voir ce rapport, consultez la rubrique Dernières nouvelles du site web d'Au-delà des frontières, www.audeladesfrontieres.ca

Le nouveau site web offre plus de façons de se relier à Au-delà des frontières

Cet été, Au-delà des frontières a été fort occupé à concevoir le nouveau design de son nouveau site web et à communiquer avec ses partisans par Facebook et Twitter. Les visiteurs ont été impressionnés par la qualité graphique des images et du design qui crée une forte impression. La nouvelle navigation facilite la recherche d'informations.



Nouvelles caractéristiques à www.audeladesfrontieres.ca ou site anglais www.beyondborders.org:

- Inscription par courriel à ce Bulletin d'information
- Une banque de conférenciers qui explique comment réserver un conférencier d'Au-delà des frontières
- Un lien au profil Twitter d'Au-delà des frontières ainsi que les dernières mises à jour de Twitter sur la page d'accueil.
- Un lien avec la page des partisans des Prix des médias sur Facebook
- Un lien facile avec CanadaHelps.ca (CanadaDon.org) pour faire un don en ligne

Abonnez-vous aux E-News

Si vous désirez recevoir le Bulletin d'information d'Au-delà des frontières par courriel, allez sur notre site web à www.audeladesfrontieres.ca et cliquez sur **Abonnez-vous aux E-News** où vous pouvez choisir la version française ou anglaise. Si vous voulez annuler votre copie papier, envoyez un message via le bouton Personnes ressources de la page d'accueil.

À VENIR BIENTÔT – Un tour "Touriste/Témoin" de l'Asie du Sud

Surveillez notre site web. **Incursion Voyages et Au-delà des frontières** font équipe pour offrir un voyage éducatif unique en Asie du Sud. Lire au sujet du tourisme sexuel impliquant des enfants et aider Au-delà des frontières à le combattre est une chose, voir l'impact que ce crime a sur des pays comme la Thaïlande, le Cambodge et le Viet Nam est autre chose.

Ceux qui se joignent à ce tour reviendront avec une vision claire, non seulement du travail d'Au-delà des frontières et d'ECPAT International, mais aussi des motifs de notre militantisme planétaire. Ce voyage sera uniquement pour les adultes.

‘Notre site web a toujours eu de nombreux visiteurs. J’espère que le nouveau design en attirera encore plus, déclare Rosalind Prober, présidente d'Au-delà des frontières. Je sais que les outils des médias sociaux fourniront aux gens qui veulent agir contre l'exploitation sexuelle des enfants des moyens de communiquer entre eux.’

Facebook

Vous pouvez trouver la page Facebook des partisans d'Au-delà des frontières en recherchant ‘Prix des médias d'Au-delà des frontières’ sur le site du réseau social ou sur le lien Facebook de la page d'accueil du site web d'Au-delà des frontières. En anglais, recherchez ‘Beyond Borders’. Pour obtenir des mises à jour de la page des partisans, vous devez avoir un compte Facebook (c'est gratuit).

Twitter

Au-delà des frontières utilisera Twitter pour transmettre rapidement les nouvelles de dernière heure (ex.interview d'Au-delà des frontières dans les médias, liens pour certaines causes juridiques, événements à venir). Vous pouvez lire les derniers affichages du site micro-blogue sur la page d'accueil du site web. Il y a également un lien direct à Twitter. Le nom du profil d'Au-delà des frontières sur Twitter est @Beyond_borders. Vous n'avez pas besoin d'un compte Twitter pour lire les affichages, mais vous devez en avoir un (gratuit) si vous voulez interagir avec Au-delà des frontières et les autres blogueurs.

Visitez le site et communiquez avec Au-delà des frontières comme vous le souhaitez. Amorcez la discussion sur la façon de mieux protéger nos enfants.

Au-delà des frontières félicite

Ed Fast, membre du Parlement pour son projet de loi émanant d'un député C-277 qui a reçu la sanction royale en juin 2007 et est devenu loi du Canada. La loi majeure de 5 à 10 ans la sentence maximum pour leurre d'enfant par Internet à des fins sexuelles. M. Fast a rejoint une poignée de députés (moins de 2 %) qui ont vu leur projet de loi devenir loi. M. Fast croit que cette loi représente une étape significative vers une meilleure protection des jeunes enfants vulnérables contre les prédateurs sexuels.

M. Linden MacIntyre pour son nouveau livre, *The Bishop's Man*, au sujet d'un prêtre nommé à une paroisse de l'île du Cap-Breton. Peu après son arrivée, un jeune de dix-neuf ans se suicide et la rumeur circule dans la communauté au sujet d'abus sexuel d'enfants par le clergé qui aurait causé cette mort tragique. Alors qu'il n'écrit pas de livre, M. MacIntyre est un journaliste d'enquête primé et un journaliste de radio-télévision.

Incursion Voyages, premier signataire canadien du *Code de conduite pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans le tourisme et l'industrie du voyage*, pour son plaidoyer et son soutien continu de la lutte d'Au-delà des frontières pour faire cesser le tourisme sexuel impliquant des enfants.

Cindy Blackstock, directrice générale de la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada pour son excellent discours d'ouverture au Tribunal canadien sur les droits de la personne portant sur la protection de l'enfance des Premières Nations. L'historique tribunal sur

les droits de la personne portant sur la protection de l'enfance des Premières Nations a été ajourné jusqu'au 16 novembre 2009, date à laquelle les témoignages seront entendus. Pour plus d'information, allez à : <http://www.fnwitness.ca/#news>

ACTA – L'Association canadienne des agences de voyages pour avoir changé leur code d'éthique afin d'aider à arrêter le tourisme sexuel impliquant des enfants. En 2008, ACTA a signé le Code de conduite pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans le tourisme et l'industrie du voyage.

Le Royal Newfoundland Constabulary, pour avoir arrêté un homme dans le cadre d'une enquête de 9 mois, débutée en 2008, sur le leurre d'un enfant. Le RNC Child Exploitations Unit fut créé en septembre 2008. En mars, Statistiques Canada déclare que deux cas sur trois de cyberprédateurs ne sont jamais résolus, et que de toute façon, la grande majorité des cas ne sont jamais signalés. Ce rapport est basé sur les statistiques obtenues de 2006 à 2007 alors que les corps policiers à travers le Canada ont signalé 464 cas de leurre d'enfants par internet.

Les poursuivants d'Ottawa, pour leur persévérance dans la cause de leurre par Internet de Bogdan Dragos, 26 ans, de Toronto qui a plaidé non coupable de neuf chefs d'accusation incluant agression sexuelle, enlèvement, leurre d'enfant et possession de pédopornographie. Malheureusement, cette cause est difficile puisque l'âge du consentement maintenant majoré à 16 ans était alors 14 ans. Lors de contre-interrogatoire, la victime âgée de 13 ans a admis avoir dit à Dragos qu'elle avait 14 ans.

Au-delà des frontières

www.audeladesfrontieres.ca

387 Broadway, Winnipeg, MB R3C 0V5 Tél. : (204) 284-6862 Téléc : (204) 452-1333

Enregistrement d'organisme de bienfaisance no 881521819 RR0001

Présidente : Rosalind Prober rprober@beyondborders.org

Coprésidente du comité des Prix des médias : Deborah Zanke dzanke@gmail.com

Coprésidente du comité des Prix des médias : Bev Wiebe bewieb@mts.net

Équipe juridique/porte-parole auprès des médias

Norman Boudreau B.ED. LL.B. Tél. : (204) 771-2577 (Cell) nboudreau@boothdennehy.com

David Matas LL.M. Tél. : (204) 944-1831 dmatas@mts.net

Mark Hecht B.A., D.I.A., LL.B. Tél. : (613) 220-6362 (Cell) mhecht@uottawa.ca

Simon Buck LL.B. Tél. : (604) 839-1914 (Cell) sbuck@wbbslaw.com

Dagmar Dlab LL.B. Tél. : (604) 836-4415 ddlab@greyell.com

Corey Martell B.ED. LL.B. Tél. : (780) 919-0500 (Cell) cmartell@beyondborders.org

Jonathan Rosenthal LL.B. Tél. : (416) 605-3255 (Cell) jrosenthal@bondlaw.net

Nicole Merrick B.A., LL.B. Tél. : (204) 801-0595 (Cell) nmerrick@mlawyers.com

Rédactrice en chef : Carole Rogers crogers@beyondborders.org

Comptable : Earl Gliner Corporate Lawyer: Raymond Oakes LL.B.

Au-delà des frontières est l'affilié canadien d'ECPAT International,
Bangkok, Thaïlande www.ecpat.net